

DEPARTEMENT 49 – MAINE ET LOIRE
Arrondissement d'ANGERS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Séance du 15 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 juin à 18h30 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint-Barthélemy-d'Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bénédicte DE TOUZALIN, Vice-Présidente.

Présents : Bénédicte DE TOUZALIN, Christine HUU, Marie-Thérèse BURR, Emmanuel BLANCHARD, Ivain BIGNONET, Nathalie HERSANT,

Gilles MAZA, Françoise DHOTEL, Philippe BIOTEAU, Anne GUICHARD, Joseph GUEPIN, Hélène SIMBILLE

Absents Excusés : Isabelle RAIMBAULT donne pouvoir à MT. BURR, Cécile COCHY-FAURE donne pouvoir à C. HUU, Nadia MAHITUKU donne pouvoir à B. DE TOUZALIN, Martine LAURENDEAU donne pouvoir à F. DHOTEL, Julien LEMARCHAND donne pouvoir à P. BIOTEAU

Absents :

Convocation par mail du 09/06/2026

Nombre de membres : En exercice : 17 - Présents : 12 - Votants : 17

Affectation du résultat – exercice 2025

Vu la délibération du 2 mars 2026 actant la reprise anticipée des résultats dans le budget primitif 2026 ;

Vu le compte administratif 2025 précédemment approuvé ;

Je vous propose de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement :

Au titre des excédents antérieurs (A) + 133 877,55 €

Au titre du déficit : recettes de l'année – dépenses de l'année (B)- 22 640,41 €

Soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = A + B soit + 111 237,14 €

Excédent de financement de la section d'investissement
hors restes à réaliser (D) : + 45 216,33 €

Solde des restes à réaliser en investissement (besoin de financement)..... 8 653,86 €

Besoin de financement affiché par la section d'investissement :..... 0 €

Montant affecté à l'investissement compte 1068 en 2025 : 0 €

Montant excédent de fonctionnement à reporter compte 002 au budget primitif 2026 : 111 237,14 €

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité.

Bénédicte DE TOUZALIN,